

numéro

14

*Revue d'***HISTOIRE**  
**MARITIME**

Histoire maritime  
Outre-mer  
Relations internationales

*Marine, État  
et Politique*

Vial – 979-10-231-1832-2

# REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline & Sylviane Llinares

29. *Le ballast : pratiques et conséquences*
28. *Sortir de la guerre sur mer*
27. *Mer et techniques*
26. *Financer l'entreprise maritime*
25. *Le Navire à la mer*
24. *Gestion et exploitation des ressources marines de l'époque moderne à nos jours*
- 22-23. *L'Économie de la guerre navale, de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*
21. *Les Nouveaux Enjeux de l'archéologie sous-marine*
20. *La Marine nationale et la première guerre mondiale : une histoire à redécouvrir*
19. *Les Amirautés en France et outre-mer du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*
18. *Travail et travailleurs maritimes (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Du métier aux représentations*
17. *Course, piraterie et économies littorales (XV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*
16. *La Puissance navale*
15. *Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*
14. *Marine, État et Politique*
13. *La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII<sup>e</sup> siècle*
12. *Stratégies navales : l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux*
- 10-11. *La Recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation*
9. *Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*
8. *Histoire du cabotage européen aux XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*
7. *Les Constructions navales dans l'histoire*
6. *Les Français dans le Pacifique*
5. *La Marine marchande française de 1850 à 2000*
4. *Rivalités maritimes européennes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*
- 2-3. *L'Histoire maritime à l'Époque moderne*
1. *La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790*

**Revue  
d'histoire  
maritime**

**14**

**Marine, État et Politique**

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Édition papier © Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011  
Édition numérique © Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN papier : 978-2-84050-802-1  
PDF complet – 979-10-231-1820-9

TIRÉS À PART EN PDF :

Éditorial – 979-10-231-1821-6  
Bruneau, Motte & de Préneuf – 979-10-231-1822-3  
Chanet – 979-10-231-1823-0  
Lockroy – 979-10-231-1824-7  
de Préneuf – 979-10-231-1825-4  
Motte – 979-10-231-1826-1  
Dard – 979-10-231-1827-8  
Bruneau – 979-10-231-1828-5  
Girardin-Thibeaud – 979-10-231-1829-2  
Coutau-Bégarie – 979-10-231-1830-8  
Costagliola – 979-10-231-1831-5  
**Vial – 979-10-231-1832-2**  
Vaisset – 979-10-231-1833-9  
Boureille – 979-10-231-1834-6  
Boniface – 979-10-231-1835-3  
Rodger – 979-10-231-1836-0  
Poussou – 979-10-231-1837-7  
Guilmartin – 979-10-231-1838-4  
Rommelse – 979-10-231-1839-1  
Rodger – 979-10-231-1840-7  
Vergé-Franceschi – 979-10-231-1841-4  
Le Mao – 979-10-231-1842-1  
Chronique – 979-10-231-1843-8

Mise en page : Compo-Méca s.a.r.l (64990 Mouguerre)  
version numérique : 3d2s/Emmanuel Marc Dubois

**SUP**

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris  
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

# SOMMAIRE

Éditorial.....	5
----------------	---

## Première partie

### Les marins français et la politique au XX<sup>e</sup> siècle

<b>Marine et politique à l'époque contemporaine</b> Jean-Baptiste Bruneau, Martin Motte & Jean de Préneuf.....	11
<b>Marine et politique de 1870 à 1914 : la démocratie entre au port</b> Jean-François Chanet.....	15
<b>Document :les marins vus par un de leurs ministres (1897)</b> Édouard Lockroy.....	23
<b>La politique de républicanisation de la Marine à la belle époque</b> Jean Martinant de Préneuf.....	29
<b>La Royale sans le Roi : le déclin naval français vu par Charles Maurras</b> Martin Motte.....	61
<b>La Marine et les droites nationalistes, de l'entre-deux-guerres à Vichy</b> Olivier Dard.....	89
<b>La Royale et le Roi :les officiers de marine et l'Action française, entre appartenance et imprégnation</b> Jean-Baptiste Bruneau.....	93
<b>Un marin en politique : l'amiral Platon, 1940-1944</b> Odile Girardin-Thibeaud.....	117
<b>Le regard vide ou la vision politique de l'amiral Darlan</b> Hervé Coutau-Bégarie.....	137
<b>Darlan ou le mirage de la collaboration</b> Bernard Costagliola.....	145
<b>Faux-semblants et ruptures de l'après 1945</b> Philippe Vial.....	159
<b>La cité idéale de l'amiral Thierry d'Argenlieu à l'épreuve des tumultes du siècle</b> Thomas Vaisset.....	165

<b>La marine et le putsch d'Algérie</b>	
Patrick Boureille.....	183
<b>Le lieutenant de vaisseau Guillaume, de la Marine au putsch et à l'OAS</b>	
Xavier Boniface .....	199
<b>Conclusion :une spécificité française vue de Grande-Bretagne</b>	
Nicholas A. M. Rodger.....	213

## **Seconde partie**

### **La révolution militaire navale au xvii<sup>e</sup> siècle**

<b>Présentation de la table ronde sur la révolution navale</b>	
Jean-Pierre Poussou.....	219
<b>La révolution militaire dans la guerre sur mer au début de l'époque moderne : origines technologiques, résultats opérationnels et conséquences stratégiques</b>	
John F. Guilmartin.....	223
<b>Y a-t-il eu une révolution navale au début de l'époque moderne ? les relations entre la raison économique d'État et la guerre maritime</b>	
Gijs Rommelse.....	239
<b>De la « révolution militaire » à l'État « navalo-fiscal »</b>	
Nicholas Rodger.....	259
<b>La révolution maritime a-t-elle existé en France au xvii<sup>e</sup> siècle ?</b>	
Michel Vergé-Franceschi.....	273

## **Varia**

<b>Financer la Marine en temps de conflit : l'exemple de la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697)</b>	
Caroline Le Mao.....	285

## **Chronique**

<b>De la terre à la mer. La construction navale militaire française et ses réseaux économiques au xviii<sup>e</sup> siècle</b>	
David Plouviez .....	323
<b>Comptes rendus.....</b>	<b>339</b>

PREMIÈRE PARTIE

Les marins français et la politique  
au XX<sup>e</sup> siècle



## FAUX-SEMBLANTS ET RUPTURES DE L'APRÈS 1945

*Philippe Vial*  
*Service historique de la Défense*  
*Division Études, enseignement, recherche*

En dépit des apparences, les trois études présentées ici ne se limitent pas aux années 1945-1962. Quand le second conflit mondial éclate, le futur amiral Thierry d'Argenlieu, pour l'heure supérieur de la province carmélitaine de Paris, est âgé de cinquante ans. Les fondations de sa cité idéale ont été creusées depuis longtemps, dès avant 1914 pour une part, même si l'expérience de 1939-1945 va profondément renouveler sa vision. Ces études prétendent encore moins couvrir l'ensemble de la période 1945-1962. L'essentiel de la Quatrième République n'est pas envisagé puisque l'amiral Thierry d'Argenlieu quitte la scène en 1947, alors que les deux interventions consacrées à la tentative de « pronunciamiento » relèvent des débuts de la Cinquième République.

Cette situation est à l'image de la discrétion que cultive après guerre la Marine dans le champ politique au sens large. « [Elle] a fait de la politique sous Vichy. Ça lui a coûté très cher. Elle ne recommencera pas », assure son chef d'État-major général, l'amiral Henri Nomy, au ministre de la Défense nationale, Pierre de Chevigné, quand se noue la crise de mai 1958<sup>1</sup>. Les circonstances sont exceptionnelles, la raison d'être du propos précise. Il n'empêche : l'inamovible patron de la Marine dans les années cinquante – il règne rue Royale de juin 1951 à juillet 1960 – résume là une constante qui éclaire l'ensemble de l'après 1942, Quatrième et Cinquième République confondues, bien au-delà d'ailleurs de la césure de la fin de la guerre d'Algérie.

Une exception à cette règle : d'Argenlieu. S'il est un point commun entre le « Carme naval » et l'Amiral de la Flotte – outre la vice-présidence du Conseil supérieur de la Marine, à laquelle le second succède au premier quand cette instance est recréée, en février 1945<sup>2</sup> – c'est bien dans l'exercice de fonctions

1 Jean-René Tournoux, *Secrets d'État : Diên Biên Phù. Les paras. L'Algérie. L'affaire Ben Bella. Suez. La Cagoule. Le 13 mai. De Gaulle au pouvoir*, Paris, Plon, 1960, p. 324-325.

2 Philippe Vial, *La Mesure d'une influence. Les chefs militaires et la politique extérieure de la France à l'époque républicaine*, thèse de doctorat d'histoire, université Panthéon Sorbonne-Paris I, 2008, vol. IV, chap. XI : « Des généraux aux chefs, du statut à l'action », p. 968.

explicitement politiques. En Indochine, comme à Vichy, ces deux officiers généraux d'active sont de ce fait sous les feux de la rampe. Mais, alors que Darlan n'était que le plus célèbre d'un groupe qui comptait également les amiraux Decoux, Robert, Abrial... d'Argenlieu est seul. À la différence de ce qui prévaut pour les autres armées, la Marine ne donne plus aucun « proconsul » après 1947.

Il ne faut pas y voir seulement l'effet de son caractère minoritaire au sein des forces armées françaises : le nom du vice-amiral Barjot est ainsi évoqué en mars 1953 pour devenir résident général en Tunisie<sup>3</sup>. Il y a une nette volonté des responsables de la rue Royale pour faire profil bas, à l'exemple de ce que constate l'attaché naval à Londres, le contre-amiral Amman, le 9 août 1956, après avoir exposé au chef d'État-major les difficultés rencontrées avec les Britanniques pour mettre sur pied une intervention contre l'Égypte : « L'amiral Nomy me dit qu'il compte désormais se mettre un peu en retrait. Depuis le début de la bagarre, on n'a vu sur le devant de la scène que des marins... Il suffit désormais de Barjot. Aux militaires de jouer et de se compromettre à leur tour, car nul ne sait comment tout finira »<sup>4</sup>. De fait, le chef d'État-major général de la Marine a été en pointe dans les discussions politico-militaires qui ont entouré les débuts de la crise de Suez, servant de *missi dominici* au ministre de la Défense, qui est aussi en l'occasion un véritable ministre des Affaires étrangères *bis*<sup>5</sup>.

160

Il n'y a pas là, certes, d'attributions officielles, comme dans le cas de d'Argenlieu ou de Darlan. Mais la dimension politique demeure, et les frontières sont floues : en témoigne à la même époque la visite que Nomy effectue, sur ordre, à Colombey, pour informer le Général de la volonté française de réagir par la force à la nationalisation du canal de Suez<sup>6</sup>. À l'inverse, au début de 1954, Nomy s'était opposé au rôle que le gouvernement de l'époque entendait confier aux

3 Vincent Auriol, *Journal du Septennat (1947-1954)*, t. VII, 1953-1954, édité par Jacques Ozouf, Paris, Armand Colin, 1971, n. 76, p. 590-591. Le vice-amiral Barjot, alors commandant en chef de la zone stratégique de l'océan Indien, avait été commandant de la marine en Tunisie entre février 1951 et juillet 1952. Il semblait avoir laissé un excellent souvenir chez les autorités tunisiennes : Auriol, *Journal du Septennat, op. cit.*, t. VI, 1952, édité par Dominique Boché, 1978, p. 410-411 et p. 634-635. Sur la carrière de l'amiral, voir Alexandre Bouveur, *De la Pensée à l'action, itinéraire d'un officier de marine hors norme (1899-1960)*, mémoire de maîtrise, université Panthéon Sorbonne-Paris I, 2003, p. 68-71.

4 Maurice Amman (contre-amiral), *La Crise de Suez au jour le jour vue de Londres*, 9 août, manuscrit inédit rédigé en 1956-1958, Service historique de la Défense, Département de la Marine, GG II, 136/4.

5 Philippe Vial, « Les chefs militaires français et la crise de Suez : le groupe et le système », dans Philippe Vial, Georges-Henri Soutou, Robert Frank et Martin Alexander (dir.), *Les Occidentaux et la crise de Suez : une relecture politico-militaire* (à paraître en 2011 aux Publications de la Sorbonne, en coédition avec le Service historique de la Défense).

6 Abel Thomas, *Comment Israël fut sauvé. Les secrets de l'expédition de Suez*, Paris, Albin Michel, 1978, p. 216. Nomy obéit à une demande du ministre de la Défense nationale et des Forces armées, le radical Maurice Bourges-Maunoury.

chefs d'État-major pour aider à faire entériner la CED. Il avait ainsi refusé de signer la lettre préparée par le général d'armée Ély, chef d'État-major général des Forces armées, par laquelle les principaux chefs militaires français auraient cautionné la ratification du traité<sup>7</sup>.

Si les éclats de la seconde guerre mondiale et de ses suites ne sont plus de mise, les responsables militaires de la Marine savent encore naviguer en politique. Discrétion ne signifie pas effacement... Sous la Quatrième République, les affectations successives du commandant Tétré, du cabinet du ministre des Armées au secrétariat général militaire de la Présidence de la République, attestent qu'il fut positionné par la rue Royale afin d'être un relais avec le monde politique<sup>8</sup>. Inversement, on comprend pourquoi la Marine reste pour l'essentiel à l'écart du coup de force d'avril 1961, à l'image de ce que donne à voir le premier ouvrage publié à chaud sur le putsch : ni la couverture, ni le cahier photos de *La Fronde des généraux* ne présentent aucun visage de marin<sup>9</sup>. Le lieutenant de vaisseau Guillaume est une exception qui confirme la règle.

Cette quasi-absence n'exclut nullement des sentiments de sympathie largement répandus en faveur de l'Algérie française. Et elle s'explique aussi par d'autres facteurs. Ainsi, le conflit n'est pas la grande affaire de la Marine comme il l'est pour l'armée de Terre et, dans une moindre mesure, pour l'armée de l'Air. L'essentiel des moyens navals n'y est pas engagé. De plus, si Mers el-Kébir correspond au *nec plus ultra* en matière de base, capable à terme de résister à une attaque nucléaire, bactériologique ou chimique<sup>10</sup>, le coût du conflit prive la Marine des moyens d'achever la reconstitution de sa flotte de combat<sup>11</sup>. Après les porte-avions *Clemenceau* et *Foch*, il n'y aura pas de *Verdun*...

L'essentiel ne se joue pas en Algérie. Pourtant, le début du printemps de 1961 constitue bien un tournant avec la salve lourde des vingt-trois décrets publiés le 5 avril, qui met fin aux départements ministériels d'armée<sup>12</sup>. S'achève le long processus de démantèlement des structures héritées de Colbert, qui avait débouché sur la suppression définitive du poste de ministre de la Marine en juin 1958. Trois ans plus tard, celle-ci cesse d'être dotée d'une personnalité

7 Philippe Vial, *La Mesure d'une influence...*, op. cit., t. IV, chap. XII : « De l'armée aux chefs : la construction européenne, une étude de cas », p. 1173-1174.

8 *Ibid.*, t. II, chap. II : « Les relations politico-militaires en France depuis 1870 : les dynamiques de la suspicion », p. 116, n. 19.

9 Jacques Fauvet et Jean Planchais, *La Fronde des généraux*, Paris, Arthaud, 1961.

10 Isabelle Delaporte, *La Base française de Mers el-Kébir (1930-1968) : de la genèse à l'évacuation*, mémoire de maîtrise, université Panthéon Sorbonne-Paris I, 2000.

11 Philippe Vial, « À l'Épreuve des faits. La participation de la Marine à la crise de Suez », dans Maurice Vaisse (dir.), *La France et l'opération de Suez de 1956*, Paris, ADDIM, 1997, p. 204.

12 Philippe Vial, *La Mesure d'une influence...*, op. cit., t. III, chap. V : « La réalité d'une organisation : la difficile mise en place d'une charnière politico-militaire », p. 377.

politico-administrative propre. Cette rupture essentielle va de pair avec celle consacrée par l'avènement de la Cinquième République. Dans ce nouveau cadre politico-institutionnel, il n'est plus guère de place pour les jeux d'influence que la république parlementaire autorisait depuis 1870. Marine et politique : les conditions dans lesquelles se décline le thème de ce programme de recherche sont bouleversées. Car, si les changements de régime ont émaillé la longue durée républicaine entre 1792 et 1958, jamais ils n'avaient correspondu à une remise en cause aussi radicale du cadre politico-administratif dans lequel s'incarne le fait maritime. C'est cette simultanéité qui constitue la spécificité des débuts de la Cinquième République et en fait un tournant.

162

Pour autant, il ne s'agit pas d'un point final. En premier lieu parce que les événements de la fin avril 1961 infléchissent la mise en œuvre des réformes. En témoignent les décrets de juillet 1962, qui privent le nouvel édifice militaire de la puissante autorité interarmées qui aurait dû le couronner<sup>13</sup>. De ce fait, bien que réduite officiellement au rang de simple administration militaire, la Marine garde jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle une forme d'autonomie, spécialement au regard des attributions de son chef d'État-major, sorte de réincarnation militaire du ministre. Régulièrement érodée, cette autonomie n'est définitivement battue en brèche que par le décret du 21 mai 2005 qui, pour la première fois, place son chef d'État-major sous l'autorité de celui des Armées<sup>14</sup>. Significativement, la plaque qui surmonte le portail de la rue Royale, a continué de porter jusqu'à nos jours l'inscription : « Ministère de la Marine », situation qui ne prendra fin qu'avec le transfert prévu de l'État-major sur le site de Balard, d'ici 2015 en principe<sup>15</sup>...

La Cinquième République mérite donc, elle aussi, d'être soumise aux questionnements qui fondent ce programme de recherche, d'autant plus que l'héritage colbertien demeure... Le discours des élites de la Marine en porte la marque jusqu'à nos jours, bien qu'elles n'en soient que rarement conscientes. La revendication à ne pas être seulement considérée comme la composante navale de la Défense – l'armée de mer – en est l'illustration la plus tangible. Elle renvoie à ce que fut fondamentalement le département inventé par Colbert, un département du fait maritime dans sa globalité, dont la marine de guerre n'était que l'une des composantes.

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 376-380.

<sup>14</sup> « Le chef d'État-major des armées a autorité sur les chefs d'État-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air » : article 2 du Décret n° 2005-520 du 21 mai 2005 fixant les attributions des chefs d'État-major, *Journal officiel de la République française*, 22 mai 2005, texte 5 / 43.

<sup>15</sup> Ministère de la Défense, *Balard 2015, regroupement du ministère de la Défense : nouveau ministère, nouvelle organisation*, plaquette de présentation, sans date.

Enfin, le refus persistant d'être réduit au rang de simple administration militaire se nourrit de cette spécificité du fait maritime qui, dans sa diversité, constitue l'un des fondements de ce programme de recherche. Elle justifie d'en maintenir les questionnements jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle dans le cadre renouvelé et évolutif de la Cinquième République après 1962.

